

**Zeitschrift:** Neue Schweizer Rundschau  
**Band:** - (1927)  
**Heft:** 7

**Artikel:** La réforme de la démocratie  
**Autor:** Combe, Ed.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-758291>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La réforme de la démocratie

*Par Ed. Combe*

Il n'existe que trois formes de gouvernement, dont deux peuvent être considérées comme légitimes et normales, la troisième n'ayant qu'un caractère exceptionnel et temporaire. A ces trois sortes de gouvernement correspondent trois sortes d'autorité.

Le gouvernement est le détenteur du pouvoir exécutif; il doit être revêtu d'autorité, mais cette autorité, il ne peut la tenir que de trois chefs.

Il peut premièrement la tenir de Dieu, soit d'une puissance supérieure qui ne se discute pas. Dans ce cas, il affectera une des formes de la monarchie et se transmettra selon la loi de l'hérédité. Dans la monarchie, le souverain est parce qu'il est; son choix n'est pas fortuit, il est clairement désigné à tous par la naissance.

En second lieu, le gouvernement peut tirer son autorité des gouvernés eux-mêmes, du consentement de tous; il affectera nécessairement dans ce cas une des formes de la démocratie, lesquelles sont assez variées comme nous le verrons. Le choix des détenteurs du pouvoir est réglé par le principe électif, et la légitimité de la démocratie apparaît pour le moins aussi logiquement établie que celle de la monarchie, laquelle suppose forcément un acte de foi.

Une troisième forme de gouvernement tire son autorité exclusivement de la force et ne peut, en conséquence, prétendre à la légitimité, du moins au regard de la raison. C'est le despotisme. Selon que la force est au service d'un conquérant étranger ou d'un maître indigène, appuyé sur une minorité armée, on se trouve en présence de deux sous-espèces distinctes: la sujétion ou la dictature. Ni l'une ni l'autre de ces formes n'a de caractère permanent, ce qui n'exclut pas la durée, aussi longtemps que cette forme de gouvernement assure aux sujets la prospérité matérielle ou la gloire. L'histoire enseigne que domination étrangère et dictature naissent de circonstances particulières (invasions, anarchie) et n'acquièrent la permanence qu'à condition de se modifier jusqu'à rentrer dans une des catégories précédentes, soit que la nation reconnaisse dans le maître absolu un nouvel élu de Dieu et lui accorde l'autorité d'un fondateur de dynastie, soit qu'elle lui fasse confiance dans sa grande majorité et l'investisse de l'autorité suprême en vertu de son droit électif. C'est alors ce qu'on appelle l'empire plébiscitaire.

Avant la guerre, l'Europe montrait plusieurs exemples typiques de domination étrangère, imposée à des peuples qui n'en voulaient pas : Pologne, Bohême, Yougoslavie, etc.

Depuis la guerre, le phénomène dominant est par contre l'existence de plusieurs dictatures en apparence très fortement établies. Celles-ci n'ont en réalité pas de base plus solide que n'en avaient des États comme l'Autriche-Hongrie, basés sur l'assujétissement de tout un complexe de races à une race dominante. Si elles ne se normalisent pas en évoluant vers le droit divin ou vers la démocratie, elles seront balayées sitôt que la force, unique source de leur autorité, se sera déplacée et retournée contre elles. Et à ce propos, remarquons qu'il ne suffit pas d'avoir un roi pour se trouver en état de monarchie; quand la réalité de l'autorité passe des mains du monarque à celles d'un dictateur, le monarque n'a plus que la signification d'une simple effigie. Dans le cas de la monarchie constitutionnelle selon le modèle britannique, la royauté a un caractère surtout décoratif et le gouvernement est en fait parlementaire en vertu d'une longue tradition; or le parlementarisme est une des formes de la démocratie. Ce qui n'empêche pas le souverain constitutionnel, quand par hasard il possède les facultés requises, d'exercer une influence sur le gouvernement: Edouard VII l'a suffisamment prouvé.

\*

Laissons maintenant de côté le despotisme pour examiner de plus près les deux grandes formes principales de gouvernement: monarchie et démocratie. Cela nous permettra de dégager ce qu'il y a de réel au fond de la prétendue « crise de la démocratie » dont on parle tant aujourd'hui. Nous nous verrons d'emblée confrontés avec la question capitale: au profit de quoi veut-on détruire la démocratie? Est-ce au profit de la monarchie? Un coup d'œil suffit pour démontrer la vanité d'une telle supposition. Où sont-ils donc, les monarques? Et s'il n'y en a pas, avec quoi fera-t-on des monarchies? Nous l'avons dit: la monarchie tire son autorité de Dieu, sa légitimité du droit divin, elle exige donc un acte de foi, que l'on croie en Dieu, que l'on croie au surplus avec un certain degré d'unanimité que tel ou tel monarque est bien véritablement l'élu de Dieu. L'esprit nouveau est-il tel que l'on puisse admettre l'existence de cette foi, si robuste à certains moments de l'histoire, mais qui n'a cessé d'aller déclinant au cours des derniers siècles? Or, sans elle, pas de véritable régime monarchique. Si le roi n'est pas le représentant de Dieu sur la terre, que lui reste-t-il? D'être le représentant visible

d'une bureaucratie, l'étiquette d'une machine qui va d'élan, mais qui s'est transformée chemin faisant en une variété bâtarde de démocratie.

De sorte que, de quelque façon que nous envisagions la question, nous arrivons à la conclusion que les enragés adversaires de la démocratie travaillent en somme au profit d'une autre variété de la démocratie; ils ne peuvent travailler pour autre chose, et même s'ils tendent à instaurer la dictature, ce ne peut être, nous l'avons vu, qu'à titre provisoire et pour aboutir à une nouvelle forme de la démocratie.

Serait-il pas plus simple de procéder plus directement, de reconnaître en la démocratie le régime normal et de chercher à la réformer, à l'adapter à des conditions que les dernières décades ont profondément modifiées?

En réalité, il n'y a pas *une* démocratie, mais une foule de régimes tous dérivés du principe fondamental de l'autorité du peuple souverain, variant cependant à l'infini selon le degré d'évolution des gouvernés, suivant l'étendue des aires à gouverner, ainsi qu'en vertu d'une quantité d'autres facteurs.

Dans ce qui va suivre, il est bien entendu que nous considérons comme démocratique tout régime tirant son autorité du peuple souverain. D'où il appert comme première conséquence que le nombre des véritables monarchies de droit divin est aujourd'hui extrêmement restreint. Certains pays actuellement en république seraient susceptibles de redevenir de véritables monarchies si leurs dynastes pouvaient être replacés sur le trône dont ils ont été écartés: la Hongrie, entre autres; peut-être la Bavière; peut-être la Russie. Ils sont en réalité très peu nombreux. La plupart des monarchies qui subsistent de fait ne sont, à tout prendre, que des démocraties qui conservent l'étiquette monarchique par égard pour une dynastie qui a su se conquérir l'affection et l'estime de la nation.

\*

Seulement il faut s'entendre. Il est des démocraties de toute sorte, et les régimes démocratiques varient selon le degré d'évolution des peuples, selon l'extension du territoire. L'un et l'autre facteur sont également importants.

En ce qui concerne le premier, on peut formuler cette loi: que la démocratie directe est le régime des élites et ne vaut que dans la mesure où le peuple est apte à la pratiquer. Mais même chez les peuples les plus avancés, la démocratie directe ne saurait être sans inconvénient poussée trop loin. La Suisse a, selon moi, dépassé la limite en soumettant au référendum les traités internationaux.

En ce qui touche le second facteur, une loi non moins rigoureuse peut être formulée: la démocratie directe n'est applicable qu'aux petits groupements; appliquée aux grandes nations elle change de nature et s'appelle l'empire plébiscitaire, un régime qui a tous les caractères de la dictature, mais qui fait périodiquement renouveler son mandat par une consultation du souverain.

La forme la plus commune de la démocratie à l'heure présente est le parlementarisme, et la défaveur qui atteint l'idée démocratique va en réalité, il est aisé de s'en rendre compte, au régime parlementaire. L'erreur des peuples, trompés au XVIII<sup>ème</sup> siècle par les résultats du parlementarisme en Angleterre, a été précisément de confondre parlementarisme et démocratie. Pour cette erreur, Montesquieu porte une lourde part de responsabilité. Le parlementarisme n'est qu'une forme de démocratie entre plusieurs; pour ne citer qu'un seul exemple: la Suisse, qui est la plus vieille démocratie européenne, n'a jamais connu le système parlementaire; elle est partie de la démocratie directe sous sa forme la plus simple pour y revenir sous des formes plus scientifiques après de longues expériences qui lui ont fait faire le tour de nombreux systèmes, parmi lesquels l'oligarchie d'une classe dirigeante, ou aristocratie, donna un temps de bons résultats et se maintint pendant une période considérable.

La vérité commence à se faire jour: le parlementarisme ne peut fonctionner normalement que dans l'hypothèse de deux grands partis; preuve en est que depuis l'avènement en Angleterre d'un troisième parti, il ne fonctionne pas mieux là qu'ailleurs. Il s'ensuit que la forme parlementaire de la démocratie, incapable de fonctionner lorsque des partis nombreux se partagent l'opinion, est d'ores et déjà condamnée à peu près partout. Elle devra être remplacée par d'autres formes mieux adaptées aux conditions actuelles des peuples. Il faut en tout cas renoncer d'enlée à trouver une forme de démocratie s'appliquant uniformément à tous les peuples, quelle que soit leur étendue territoriale, quel que soit leur degré d'évolution politique.

Avant d'aborder des cas concrets, je voudrais relever la grande perspicacité des réflexions par lesquelles M. Hermann Hagenbuch termine son étude sur la critique de la démocratie par Maurras dans le numéro de mars 1927 de cette revue. Il est parfaitement juste, ainsi qu'il le note, que la démocratie « n'a pas d'autre raison d'être que d'assurer le recrutement normal d'une élite », et que toutes les critiques qu'on lui adresse ont pour cause le fait que ce recrutement, jadis aisé, quasi automatique, ne s'opère plus aussi bien qu'auparavant.

Car il est nécessaire d'y insister : il n'est pas vrai que la démocratie, ainsi que le prétend Maurras, soit la négation de l'autorité. Elle est, au contraire, un moyen de conférer celle-ci à un gouvernement qui, par définition, doit être le gouvernement des meilleurs sous le contrôle de tous. Dans la démocratie, le souverain ne gouverne pas, il revêt de son autorité les hommes qu'il juge capables de gouverner, et il obéit à ces hommes en se réservant de les contrôler et de les remplacer. Six cents ans d'histoire suisse ont montré que le souverain, dans notre pays, a le plus souvent fort bien placé sa confiance; ses choix ont été pendant longtemps si judicieux qu'il était rare qu'un chef, une fois porté au pouvoir, en fût précipité; on l'a remarqué souvent : aucun gouvernement n'est plus stable, plus imprégné de tradition que ceux de nos petites démocraties. La notion de l'État y est très solide, le principe d'unité s'y maintient sans peine, et le gouvernement y jouit d'une autorité que pourraient lui envier les plus vénérables monarchies : autant de démentis à la doctrine abstraite de Maurras.

Le régime aristocratique n'a été chez nous qu'un des procédés employés par le souverain pour assurer le recrutement de l'élite et le gouvernement des meilleurs. Il y est parvenu assez longtemps dans une mesure qui provoque l'admiration autant que la surprise.

M. Hagenbuch expose très lucidement les causes du déclin de l'autorité dans notre pays : un sentiment ombrageux de l'égalité qui pousse le souverain à se méfier de toute supériorité et à investir du pouvoir des médiocres; le renforcement de la bureaucratie qui résulte de l'incapacité des chefs; enfin l'abaissement du niveau moyen à l'intérieur même du peuple et le désintéressement croissant des affaires publiques qui en est le corollaire.

Le mal est aisé à diagnostiquer; en rendre responsable le régime démocratique est simplement absurde; il est évident que l'instauration de la monarchie, à supposer qu'elle fût possible en Suisse, n'y remédierait en rien; et la seule conséquence à tirer des faits constatés est qu'il est nécessaire d'épurer et de réformer la démocratie elle-même.

Si de la Suisse nous passons à la France, que la critique de Maurras vise exclusivement – on est toujours frappé en lisant cet auteur de l'étroitesse de son horizon, et de ce qu'en dehors d'un certain domaine il n'existe rien pour lui – il est vraisemblable que la restauration de la monarchie, si elle affecte la forme de la monarchie constitutionnelle et parlementaire, ne changera rien à ce qui est : on aura fait un massacre de Juifs et de protestants en pure perte, pour le plaisir ! Et il apparaîtra au

contraire que les réformes préconisées par Maurras et dont quelques-unes semblent excellentes, sont parfaitement réalisables, sinon sous un régime parlementaire, du moins sous un régime démocratique.

Voyez la décentralisation, par exemple, le régionalisme, l'autonomie communale, ces grands dadas maurassiens. Mais nous connaissons cela à merveille: c'est le fédéralisme tel que nous le pratiquons depuis des siècles.

L'unité morale, par contre, l'unité confessionnelle, l'unité de race, l'unité de langue, sont des concepts qui peuvent s'adapter au cadre d'une monarchie de droit divin qui n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt historique, mais dont la vraie démocratie peut se passer le mieux du monde, nous l'avons prouvé, et dont l'impérialisme, plébiscitaire ou basé sur la force pure et simple, n'a que faire, ainsi que le prouvent trois mille ans d'histoire.

La démocratie possède une faculté d'adaptation que M. Maurras ne soupçonne même pas. Dans un grand Etat dont l'éducation politique est encore peu avancée, ce qui est, n'en déplaise à nos voisins, le cas de la France, la forme centralisée et plébiscitaire peut être considérée comme une étape utile. Elle pourrait réaliser peu à peu les postulats maurassiens relatifs au régionalisme et à l'autonomie communale, pour aboutir à la démocratie directe corrigée par le fédéralisme lorsque l'éducation civique dans la commune et la province le rendraient désirable. Cette évolution ne nécessiterait aucune proscription pour cause de religion, de race ou de langue, aucun appauvrissement irréparable subséquent à une nouvelle révocation de l'Edit de Nantes, aucune persécution pour raisons de conscience. L'unité de l'Etat n'aurait nullement à en souffrir, l'Etat conservant intacts ses attributs de pouvoir central et pouvant d'autant mieux se consacrer à sa tâche que celle-ci aurait été plus nettement circonscrite.

Sur le même principe, on conçoit parfaitement la reconstitution d'une fédération danubienne respectant l'autonomie de tous les peuples groupés jadis sous un sceptre commun. Dépourvue de tout caractère impérialiste et conquérant, cette fédération ne serait un danger pour personne et assurerait une économie normale à tout le sud-est de l'Europe, profondément appauvri et éprouvé par le partage de 1919. Il va sans dire que seule la démocratie permettrait un regroupement de ce genre, l'expérience ayant prouvé qu'on ne peut fédérer que des unités du même ordre.

Un des grands avantages du partage en petites unités, si déplorable à d'autres égards, notamment au point de vue économique, est de per-

mettre le groupement en unités supérieures toujours ouvertes à de nouvelles adhésions, toujours susceptibles de regroupement au gré de nécessités nouvelles.

\* \* \*

Il me reste un mot à dire d'une forme de démocratie qui doit sa naissance à la révolution russe et qui a ceci de particulier qu'elle s'adapte mieux que toute autre aux peuples attardés, aux groupes ethniques demeurés sur les plus bas échelons de l'évolution politique. C'est la forme soviétique. Le soviétisme jouit d'une fâcheuse réputation parce qu'il se trouve uni de fait au communisme, ce qui pousse beaucoup de gens à les confondre. Les deux choses sont pourtant tout-à-fait distinctes. Rien n'oblige le soviétisme à être communiste; il est une forme de démocratie qui, libérée du contrôle communiste russe, pourrait convenir parfaitement à une grande nation agricole où les analphabets sont l'écrasante majorité. C'est en somme la démocratie représentative à un nombre indéfini de degrés, chaque degré observant les lois de la démocratie directe telles qu'elles s'appliquent aux très petits groupements. La cellule primitive est le village, ou le groupe d'intérêts semblables; la cellule de degré immédiatement supérieur est formée des délégués des cellules primaires, et ainsi de suite. La sélection part de tout en bas et s'élève jusqu'au faite, mais sans le correctif du référendum et de l'initiative, qui supposent un haut degré d'évolution de la masse. Il sera très intéressant de suivre le développement du soviétisme en Russie, car tout porte à croire que le système survivra à la dictature communiste. Cette forme de la démocratie semble plus apte que les formes déjà expérimentées en Europe à conquérir l'énorme masse des peuples orientaux, qu'elle pourrait sauver de l'anarchie où ils courent le danger de sombrer. Par leur intervention en Chine, les bolchévistes risquent d'avoir joué un rôle de dupes: ils ont contribué à soviétiser la Chine sans réussir à la bolchéviser, et la Chine soviétique dont on a fanatisé le nationalisme paraît disposée à se retourner contre ses éducateurs.

Le soviétisme ne peut trouver d'application chez les peuples de l'occident, tous plus évolués politiquement que les peuples asiatiques. La démocratie occidentale adoptera d'autres formes, et l'on peut d'ores et déjà prédire que celles-ci seront aussi éloignées du parlementarisme que du soviétisme. Elles varieront selon qu'il s'agira de grandes ou de petites unités, mais avec une tendance marquée au morcellement des grandes et au groupement des petites en unités supérieures. La pression des né-

cessités économiques et la concurrence des autres continents accéléreront sans doute ce double processus en Europe.

Je conclus que nous sommes bien en présence d'une « crise de la démocratie » si l'on veut, mais que cette crise est une crise de croissance, le début d'une réforme intérieure de la démocratie, imposée par les récents bouleversements qui ont profondément modifié les conditions d'existence de l'humanité.

### Aus europäischen Zeitschriften

*Hochland* (München), Juni: O. Karrer: « Wesen und Geschichte katholischer Mystik ».

*Europäische Revue* (Berlin), Juni: E. R. Curtius: « Französische Zivilisation und Abendland ».

*Die Neue Rundschau* (Berlin), Juni: Heinrich Mann: « Erinnerungen an Wedekind ».

\*

*Commerce* (Paris), XI: Paul Valéry: « Essais sur Stendhal ».

*Europe* (Paris), Juni: Romain Rolland: « Goethe et Beethoven ».

*Mercure de France* (Paris), Juni: E. Noulet: « Paul Valéry ».

\*

*The Monthly Criterion* (London), Juni: John Middleton Murry: « Towards a synthesis ».

*The Nineteenth Century* (London), Juni: F. McEachran: « The idea of progress and Goethes Faust ».

*The London Mercury* (London), Juni: John Freeman: « Edgar Allan Poe ».

*The Contemporary Review* (London), Juni: Eric Partridge: « The general movement of criticism since 1798 ».

*The Times Literary Supplement* (London) (Alle Beiträge sind anonym), 12. Mai: « A German on Napoleon » (über Emil Ludwigs Napoleonbuch). 2. Juni: « The Librettist of 'Rosenkavalier' » (über H. v. Hofmannsthal).

\*

*Revista de Occidente* (Madrid), Mai: Ramón Gómez de la Serna: « El gran español Goya ».

\*

*Nuova Antologia* (Roma), 1. Juni: Guido Mazzoni: « Isidoro del Lungo (1841—1927) ». — « Nel centenario di Ugo Foscolo »: 1. Lettere inedite.

2. Francesco Biondolillo: « Ugo Foscolo e l'immortalità della poesia ».

*Rivista d'Italia* (Mailand), 15. Mai: Michele Rigillo: « Il volto di Dante ».

*Secolo XX* (Mailand), Juni: Giuseppe Prezzolini: « Nicolò Machiavelli e Cesare Borgia ».

*Le Opere e i Giorni* (Genua), 1. Mai: Marino Bentivoglio: « Neo-Idealismo germanico ».

*L'Italia che scrive* (Rom), Juni: E. Damiani: « Gli studi slavi ». (Imposante Übersicht der jüngsten italienischen Bemühungen um russische Literatur und Kultur.)

*La Fiera letteraria* (Mailand), 12. und 19. Juni: Domenico Bulferetti: « Dagli Sposi Promessi ai Promessi Sposi ». (Neueste überraschende Manzoni-Forschungen.)